



BP 25
61400 MORTAGNE-AU-PERCHE
Tél : 02.33.85.35.80
Fax : 02.33.85.35.89

RELEVÉ DE DÉCISIONS du Conseil de communauté du 28/02/2013

Lors de la séance du 28/02/2013, le Conseil de communauté du bassin de Mortagne au Perche a examiné les points suivants :

1. REPARTITION DES SIÈGES DES DÉLÉGUÉS DE LA CDC À PARTIR DE 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

DÉCIDE la composition du Conseil communautaire après le renouvellement complet des Conseils municipaux :

- 1 délégué pour les communes de : Bellavilliers, Boëcé, Champeaux sur Sarthe, Comblot, Corbon, Coulimer, Courgeon, Courgeôut, Feings, Loissail, La Mesnière, Montgaudry, Parfondeval, Pervençères, Réveillon, St Aquilin de Corbion, St Aubin de Courteraie, St Denis sur Huisne, St Germain de Martigny, St Jouin de Blavou, St Mard de Réno, St Martin des Pézerits, St Ouen de Sècherouvre, Ste Céronne lès Mortagne et Villiers sous Mortagne.
- 2 délégués pour la commune de Mauves sur Huisne.
- 3 délégués pour les communes de : Bazoches sur Hoëne, La Chapelle Montligeon, Le Pin la Garenne, St Hilaire le Châtel, St Langis lès Mortagne et Soligny la Trappe.
- 12 délégués pour la commune de Mortagne au Perche.

PRÉCISE que les communes, représentées par un délégué, devront désigner un suppléant.

PRÉCISE que les délégués des autres communes pourront, en cas d'absence, donner pouvoir à un délégué de l'Assemblée.

CHARGE Monsieur le Président de lancer la procédure nécessaire à l'obtention de l'arrêté préfectoral relatif à la composition du Conseil de communauté.

2. RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CDC DU BASSIN DE MORTAGNE AU PERCHE

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

ADOpte le règlement intérieur du Conseil communautaire.

3. INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT POUR LES BÉNÉVOLES DE LA MÉDIATHÈQUE DES DEUX CHÊNES À PERVENCHÈRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

DÉCIDE d'indemniser, les bénévoles participant au fonctionnement de la médiathèque de Pervençères, des frais engagés pour leur déplacement et repas conformément au décret ci-dessus visés et au barème en vigueur.

AUTORISE le Président ou Vice-président en charge des finances, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CDC DU BASSIN DE MORTAGNE AU PERCHE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2012 du budget principal de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés 2011		312 674.45 €
Opérations de l'exercice	7 449 242.49 €	7 912 426.67 €
TOTAUX	7 449 242.49 €	8 225 101.12 €
Résultat de clôture (excédent)		775 858.63 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés 2011	413 084.32 €	
Opérations de l'exercice	1 434 961.40 €	1 301 265.72 €
TOTAUX	1 848 046.72 €	1 301 265.72 €
Résultat de clôture (déficit)	546 781.00€	

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CDC DU PAYS DE PERVENCHERES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2012 du budget principal de la Communauté de communes du Pays de Pervenchères, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés 2011		42 104.66 €
Opérations de l'exercice	866 729.13 €	936 352.95 €
TOTAUX	866 729.13 €	978 457.61 €
Résultat de clôture (excédent)		111 728.48 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés 2011		49 049.90 €
Opérations de l'exercice	235 760.62 €	184 124.47 €
TOTAUX	235 760.62 €	233 174.37 €
Résultat de clôture (déficit)	2 586.25 €	

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2012 du budget annexe « Assainissement collectif » 2012, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2011		186 858.86 €
Opérations de l'exercice	443 416.14 €	566 107.30 €

TOTAUX	443 416.14 €	752 966.16 €
Résultat de clôture (excédent)		309 550.02€

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2011		677 685.99 €
Opérations de l'exercice	1 533 796.07 €	1 045 038.17 €
TOTAUX	1 533 796.07 €	1 722 724.16 €
Résultat de clôture (excédent)		188 928.09 €

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE « EAUX DE NORMANDIE »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2012 du budget annexe 2012 « Eaux de Normandie », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2011		17 260.31 €
Opérations de l'exercice	22 387.00 €	22 225.56 €
TOTAUX	22 387.00 €	39 485.87 €
Résultat de clôture (excédent)		17 098.87 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2011		101 596.44 €
Opérations de l'exercice	15 140.80 €	17 885.00 €
TOTAUX	15 140.80 €	119 481.44 €
Résultat de clôture (excédent)		104 340.64 €

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE « SPANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » DE LA CDC DU BASSIN DE MORTAGNE AU PERCHE

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2012 du budget annexe « SPANC » de la Communauté de communes du bassin de Mortagne au Perche qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2011		42 846.14 €
Opérations de l'exercice	34 318.80 €	13 778.52 €
TOTAUX	34 318.80 €	56 624.66 €
Résultat de clôture (excédent)		22 305.86 €

9. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE « SPANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » DE LA CDC DU PAYS DE PERVENCHERES

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2012 du budget annexe « SPANC » de la Communauté de communes du Pays de Pervençères, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2011	405.00 €	
Opérations de l'exercice	534.79 €	1 470.00 €
TOTAUX	939.79 €	1 470.00 €
Résultat de clôture (excédent)		530.21 €

10. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE « IMPRIMERIE DE MONTLIGEON »

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2012 du budget annexe « Imprimerie de Montligeon » qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	417 461.28 €	417 461.28 €
TOTAUX	417 461.28 €	417 461.28 €
Résultat de clôture		

11. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE « POLE DE SANTE »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2012 du budget annexe « Pôle de santé », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	2 056.93 €	71 346.00 €
TOTAUX	2 056.93 €	71 346.00 €
Résultat de clôture (déficit)	0 €	69 289.07 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Excédent reporté 2011		45 000.00 €
Opérations de l'exercice	74 406.92 €	0.00 €
TOTAUX	74 406.92 €	45 000.00 €
Résultat de clôture (déficit)	29 406.92 €	

12. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES GAILLONS »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

ADOpte le compte administratif 2012 du budget annexe « Lotissement des Gaillons », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2011		126 700.00 €
Opérations de l'exercice	1 124 752.85 €	1 124 752.85 €
TOTAUX	1 124 752.85 €	1 254 452.85 €
Résultat de clôture		126 700.00 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2011		
Opérations de l'exercice	1 124 752.85 € 948 098.85 €	1 124 752.85 €
TOTAUX	2 072 851.70 €	1 124 752.85 €
Résultat de clôture (déficit)	948 098.85 €	

13. COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CDC DU BASSIN DE MORTAGNE AU PERCHE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2012 :

section de fonctionnement :

- en dépenses : 7 449 242.49 €
- en recettes : 7 912 426.67 €

section d'investissement :

- en dépenses : 1 434 961.40 €
- en recettes : 1 301 265.72 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

14. COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CDC DU PAYS DE PERVENCHERES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2012 :

section de fonctionnement :

- en dépenses : 866 729.13 €
- en recettes : 936 352.95 €

section d'investissement :

- en dépenses : 235 760.62 €
- en recettes : 184 124.47 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15. COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'**unanimité** :
RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2012 :

section de fonctionnement :

- en dépenses : 443 416.14 €
- en recettes : 566 107.30 €

section d'investissement :

- en dépenses : 1 533 796.07 €
- en recettes : 1 045 038.17 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

16. COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ANNEXE « EAUX DE NORMANDIE »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'**unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2012 :

section de fonctionnement :

- en dépenses : 22 387.00 €
- en recettes : 22 225.56 €

section d'investissement :

- en dépenses : 15 140.80 €
- en recettes : 17 885.00 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2012 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

17. COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ANNEXE « SPANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » DE LA CDC DU BASSIN DE MORTAGNE AU PERCHE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'**unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2012 :

section de fonctionnement :

- en dépenses : 34 318.80 €
- en recettes : 13 778.52 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

18. COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » DE LA CDC DU PAYS DE PERVENCHERES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'**unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2012 :

section de fonctionnement :

- en dépenses : 534.79 €
- en recettes : 1 470.00 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

19. COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ANNEXE « IMPRIMERIE DE MONTLIGEON »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité :**

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2012 :

section de fonctionnement :

- en dépenses : 417 461.28 €
- en recettes : 417 461.28 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2012 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20. COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ANNEXE « POLE DE SANTE »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité :**

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2012

section de fonctionnement :

- en dépenses : 2 056.93 €
- en recettes : 71 346.00 €

section d'investissement :

- en dépenses : 74 406.92 €
- en recettes : 0 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20b. COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES GAILLONS »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité :**

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2012

section de fonctionnement :

- en dépenses : 1 124 752.85 €
- en recettes : 1 254 452.85 €

section d'investissement :

- en dépenses : 2 072 851.70 €
- en recettes : 1 124 752.85 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

21. COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE MAUVES »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2012 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2011		
Opérations de l'exercice	0 €	0 €
TOTAUX	0 €	0 €
Résultat de clôture	0 €	0 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	0 €	0 €
TOTAUX	0 €	0 €
Résultat de clôture (déficit)	0 €	0 €

21b. COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE MAUVES »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2012

section de fonctionnement :

- en dépenses : 0 €
- en recettes : 0 €

section d'investissement :

- en dépenses : 0 €
- en recettes : 0 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2012, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

22. OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits, en section d'investissement du budget principal 2013 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	ARTICLE	MONTANT OUVERT EN DEPENSES
<u>Budget principal 2013</u>		
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	art 202 / opération 118	200 000 €

23. CONVENTIONS AVEC LES INTERVENANTS DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL (CEL) POUR L'ECOLE DE PERVENCHERES

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité :

AUTORISE la signature de la convention du Contrat éducatif local avec les intervenants suivants :

Madame Elisa Fiasca

- Activité : Arts plastiques
- Nombre d'heures : 7 heures
- Lieu : Ecole de Pervençères
- Coût : 350 €

Madame Anne Mousselet

- Activité : Danse
- Nombre d'heures : 10 heures
- Lieu : Ecole de Pervençères
- Coût : 500 €

Monsieur André Boutin

- Activité : Judo
- Nombre d'heures : 22 heures
- Lieu : Ecole de Pervençères
- Coût : 440 €

Monsieur Noël Valtier

- Activité : Tennis
- Nombre d'heures : 18 heures
- Lieu : Ecole de Pervençères
- Coût : 540 €

24. COMPTE RENDU DES POUVOIRS DELEGUES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'exercice des pouvoirs délégués.

*** Les délibérations prises par le Bureau sont les suivantes :**

2013/01 : tarifs de la piscine au 1er janvier 2013

2013/02 : fixation des tarifs des centres de loisirs 4-12 ans et du centre sportif à compter du 1er janvier 2013

2013/03 : fixation des tarifs du centre de loisirs de Pervençères

2013/04 : tarif de la Maison de la petite enfance et du centre de loisirs

2013/05 : tarif de la médiathèque de Pervençères

2013/06 : tarif de la cantine de Pervençères

2013/07 : tarif de l'espace public numérique

2013/08 : création de tarifs de location de bureaux et salle de réunion

2013/09 : avenants aux baux commerciaux de la Maison des entreprises

*** Les décisions prises par le Président sont les suivantes :**

2013/01 : contrat d'entretien de maintenance de la chaufferie à l'école maternelle Puyravau de Mortagne au Perche

2013/02 : contrat d'entretien de maintenance de la chaufferie de la piscine sports-loisirs de Mortagne au Perche

2013/03 : contrat d'entretien de maintenance de la chaufferie du Pôle enfance de Mortagne au Perche

2013/04 : passation d'un contrat de prestations du service public d'assainissement non collectif

2013/05 : contrat de maintenance de chauffage du gymnase de l'Hippodrome de Mortagne au Perche

2013/06 : choix du maître d'œuvre pour l'entretien et la réparation de la voirie communautaire
2013/2016

2013/07 : choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation et mise aux normes du gymnase de la Garenne

2013/08 : diagnostic agricole préalable au PLUI des sept nouvelles communes de la CDC du bassin de Mortagne au Perche

2013/09 : attribution de la tranche conditionnelle concernant l'élaboration du PLUI

Fait à Mortagne au Perche, le 29/02/2013

Le Président

Monsieur Jean Claude LENOIR